

[APPEL A CANDIDATURE] Renouvellement du Conseil d'administration du CCAS

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, la Ville de Chanteloup-les-Vignes procède au renouvellement des membres du Conseil d'Administration de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Appel à candidature.



Véritable pilier de la politique sociale locale, le CCAS anime les actions de prévention et de développement social en lien avec les institutions publiques et privées. Vous représentez une association ? C'est le moment de vous impliquer !

Pourquoi rejoindre le Conseil d'Administration ?

Le CCAS est un établissement public administratif disposant de sa propre personnalité juridique et de son propre budget. Participer à son Conseil d'Administration, c'est :

- Prendre part activement aux décisions concernant l'animation et le développement social de notre commune.
- Collaborer directement avec les élus municipaux sous la présidence de Madame le Maire.
- Porter la voix de votre secteur d'activité pour les années à venir, le mandat courant jusqu'aux prochaines élections municipales.

Qui peut candidater ?

L'appel s'adresse aux associations menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune. La loi prévoit la représentation obligatoire des quatre secteurs suivants:

1. **Insertion et lutte contre les exclusions ;**
2. **Associations familiales** (sur proposition de l'UDAF) ;
3. **Retraités et personnes âgées ;**
4. **Personnes handicapées.**

Conditions d'éligibilité

Pour être recevables, les candidats proposés doivent:

- Être dûment mandatés par une association ayant son siège dans le département.
- Ne pas être membres du conseil municipal.

- N'avoir aucune relation de prestation de services ou de fourniture de biens avec le CCAS.

Modalités de candidature

Les associations intéressées sont invitées à soumettre à Madame le Maire une liste comprenant **au moins trois personnes** (sauf impossibilité justifiée). À noter que les associations ayant un objet similaire peuvent présenter une liste commune. **Délai impératif** : Les dossiers doivent parvenir en mairie au plus tard le **mardi 7 avril 2026**.

Comment envoyer votre dossier ?

- Par pli recommandé avec accusé de réception adressé à Madame le Maire.
- Ou par dépôt direct au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception.

Infos pratiques

Besoin d'un renseignement complémentaire ? Contactez le CCAS au 01 39 74 20 16 ou rendez-vous au 2bis rue Paul Gauguin.

Contact

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

2 bis rue Paul-Gauguin

78570 Chanteloup-les-Vignes

01 39 74 20 16

Documents

[RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS - Appel à candidature](#)